



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 76

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. FLETCHER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 213 — *Loi sur le don de la vie (modification de la Loi sur les dons de tissus humains)/The Gift of Life Act (Human Tissue Gift Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. FLETCHER intervient.

MM. SWAN, GERRARD et MARCELINO (Tyndall Park) ainsi que M^{mes} KLASSEN et LAMOUREUX posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. SWAN, M^{me} KLASSEN et M. GERRARD interviennent. La motion est mise aux voix. Conformément au paragraphe 23(5) du *Règlement*, le vote est reporté au jeudi 2 novembre 2017 à 11 h 55.

M^{me} KLASSEN présente la proposition suivante :

Proposition n° 26 : Reconnaissance des dirigeants des Premières nations à titre de gouverneurs à part entière

Attendu :

que les Premières nations du Manitoba sont dirigées par les chefs et les conseils que les bandes ont élus démocratiquement;

que chaque communauté est une nation à part entière;

que chaque communauté a ses propres territoires traditionnels et ancestraux;

que chaque nation est autonome;

que chaque nation autonome a des lignes directrices en matière de consultation et que le concept occidental de consultation qui lui est imposé ne s'applique pas;

que les dirigeants des Premières nations — qu'ils soient à la tête d'une Première nation, d'une nation crie, d'une nation dakota ou d'une nation dénée — méritent d'être reconnus et respectés à titre de gouverneurs à part entière;

que la réconciliation au Manitoba doit être fondée sur le respect envers les nations et les peuples autochtones,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse chacun des dirigeants des Premières nations de la province et qu'elle fasse preuve de respect envers eux.

Il s'élève un débat.

M^{me} KLASSEN intervient.

M^{me} FONTAINE, M. LAGIMODIERE, M^{mes} LAMOUREUX et MAYER ainsi que M. BINDLE posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. LAGIMODIERE ainsi que M^{mes} FONTAINE et MAYER interviennent. M. LAGASSÉ exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} la *ministre* SQUIRES dépose le rapport annuel sur les services en langue française pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

(Document parlementaire n° 86)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. BINDLE, M. le *ministre* GOERTZEN, M. JOHNSTON, M^{me} KLASSEN et M. WIEBE font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. KINEW — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à renoncer à son intention d'abroger les dispositions prévoyant l'octroi de subventions annuelles aux municipalités qui exploitent un réseau de transport en commun et à supprimer le paragraphe 88(8) du projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité*. (D. Mahdi, C. Subtelny, M. Noyes et autres)

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à renoncer à son intention d'abroger les dispositions prévoyant l'octroi de subventions annuelles aux municipalités qui exploitent un réseau de transport en commun et à supprimer le paragraphe 88(8) du projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité*.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître la nécessité absolue de maintenir et d'améliorer le Programme de transport des malades du Nord en continuant de respecter les accords visant le déplacement de ces malades et en finançant ces services selon les besoins des Manitobains du Nord.

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à renoncer à son intention d'abroger les dispositions prévoyant l'octroi de subventions annuelles aux municipalités qui exploitent un réseau de transport en commun et à supprimer le paragraphe 88(8) du projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité*.

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à retirer immédiatement le projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur la pêche* et à entamer des consultations véritables et respectueuses avec les pêcheurs au sujet de l'avenir du secteur important de la pêche au Manitoba ainsi que des familles et des collectivités qui en dépendent.

L'Assemblée convient à l'unanimité d'examiner les affaires émanant des députés le 7 novembre 2017 dans l'ordre suivant :

- 1) de 10 h à 10 h 30, l'Assemblée examinera le projet de loi choisi 209 — *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale et la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Mental Health Amendment and Personal Health Information Amendment Act*;
- 2) la motion de deuxième lecture du projet de loi choisi 209, prévue pour 10 h 55 le 7 novembre, aura lieu à 10 h 25;
- 3) de 10 h 30 à 11 h 15, l'Assemblée examinera la proposition présentée par la députée de Burrows portant sur l'immigration;
- 4) de 11 h 15 à midi, l'Assemblée examinera la proposition présentée par le député d'Assiniboia portant sur la nécessité de procéder à une révision exhaustive de la loi manitobaine sur les conflits d'intérêts en raison de sa désuétude.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre GOERTZEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 34 — *Loi sur l'aide médicale à mourir (protection des professionnels de la santé et autres)/The Medical Assistance in Dying (Protection for Health Professionals and Others) Act*.

La période des questions se poursuit.

MM. SWAN et FLETCHER pose des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

Mardi 31 octobre 2017

MM. SWAN, GERRARD, FLETCHER (avec le consentement de l'Assemblée) et M. MARCELINO (Tyndall Park) interviennent. M. LINDSEY exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger